

# COFREND Radiographie (RT) niveau 1 - secteur Aéronautique (COSAC)

RS488 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
|-----------------------|----------------------------|

|                 |            |
|-----------------|------------|
| Date d'échéance | 31/12/2021 |
|-----------------|------------|

## Certificateur(s)

CONFEDERATION FR ESSAIS NON DESTRUCTIFS · SIRET : 35197965300034

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La radiographie est utilisée industriellement pour contrôler la santé interne d'une pièce. Elle permet de détecter tout type de cavité ou de matériaux étrangers inclus dans la pièce. La sensibilité de la méthode est plus limitée pour des matériaux denses et épais.

La certification COFREND est un processus tierce partie indépendant de l'employeur qui permet de vérifier en particulier par des épreuves théoriques et pratiques, que le candidat répond à l'ensemble des critères pour appliquer une méthode d'essai dans le secteur industriel dont dépend son employeur à un niveau de compétence défini.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Un agent certifié Niveau 1 est qualifié pour réaliser des essais non destructifs selon des instructions écrites d'essais non destructifs et sous la surveillance d'un agent de Niveau 2 ou de Niveau 3. Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, il peut être autorisé par l'employeur à accomplir, conformément à des instructions écrites, les tâches suivantes :

- procéder aux réglages de l'appareillage d'essai non destructif
- effectuer les essais
- relever et classer les résultats des essais par rapport à des critères écrits
- consigner les résultats.

Un agent certifié Niveau 1 est qualifié pour réaliser des essais non destructifs selon des instructions écrites d'essais non destructifs et sous la surveillance d'un agent de Niveau 2 ou de Niveau 3. Dans le domaine de compétence défini dans le certificat, il peut être autorisé par l'employeur à accomplir, conformément à des instructions écrites, les tâches suivantes :

- procéder aux réglages de l'appareillage d'essai non destructif
- effectuer les essais
- relever et classer les résultats des essais par rapport à des critères écrits
- consigner les résultats.

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Formation : 40 h minimum
- Expérience industrielle : 400 heures minimum
- Acuité visuelle

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 31/12/2021 |
|-------------------------------------|------------|

## Pour plus d'informations

**Fiche officielle (France Compétences)**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/488/>